URDLA

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 26 MARS 2022 À 10 H 30

ORDRE DU JOUR Rapport moral

Rapport d'activité

Approbation des comptes 2021

Renouvellement du Conseil d'Administration

Questions diverses

Pour faciliter l'organisation, faites nous savoir si OUI ou NON vous serez présent.

ATTENTION: Seuls les adhérents 2021 ou 2022 peuvent assister à l'Assemblée générale. Pour des raisons d'organisation vos adhésions et/ou pouvoir doivent nous parvenir avant le 22 mars 2022.

La présidente

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée générale, votez avec cette procuration.
Je soussigné(e)
donne, par la présente procuration, pouvoir à
M. / Mme
de me représenter et de voter en mes lieu et place, lors de l'AG ordinaire de l'URDLA du 26 mars 2022.
Pour être valable, cette procuration doit parvenir à l'URDLA avant le 22 mars 2022 document à nous retourner par mail ou par la poste)
document a nous retourner par mail ou par la poste)

Bon pour pouvoir (date et signature)